



***Ensemble...vers l'avenir!***

## **Mise en candidature**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, pose ma candidature  
comme membre du conseil d'administration de Retraite active pour un mandat  
de deux ans :

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Proposé par : \_\_\_\_\_

Appuyé par : \_\_\_\_\_

---

Toute personne qui pose sa candidature doit résider dans la Région de Peel et être membre en règle de Retraite active.

Extrait des Statuts et Règlements de Retraite active de Peel

### 5.1 Composition du conseil d'administration

5.1.1 La gouvernance de Retraite active est assurée par un conseil d'administration composé de sept (7) membres. Le conseil d'administration fonctionne comme un tout et ne parle que d'une seule voix par le biais des décisions adoptées par vote ou consensus.

5.1.2 Le mandat des membres du conseil d'administration est de deux (2) ans.

5.1.3 Aucun administrateur ne peut siéger au conseil d'administration pour plus de trois (3) mandats consécutifs, peu importe le poste occupé.